

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 décembre 2021

COMMUNE DE CHARME

Présents: Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Benoît Fradin (arrivé à 20h 25), Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absents excusés : Monsieur Frédéric Barbarit donne pouvoir à Madame Sabrina Béchieau, Conseillère. Monsieur Robert Claeysens.

Secrétaire de séance : Madame Chantal Machet.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 20h15 sous la présidence du Maire, M Bernard Borne.

Ordre du jour

Le procès-verbal du conseil du 10/11/2021 est approuvé à l'unanimité des sept membres présents ou représentés.

A. Délibérations

1. Dépenses compte « Fêtes et Cérémonies » :

Les principales dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » sont les suivantes:

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets, et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, inaugurations, telles que sapins de Noël, repas des aînés
- Les fleurs, médailles, coupes, et autres présents offerts à l'occasion de divers événements (mariages, départ en retraite ...)
- Les dépenses liées aux feux d'artifices, concerts, locations de matériel, prestations ou contrats de sociétés et troupes de spectacle.
- Les frais d'annonces et de publicités liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des 7 présents ou représentés, décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal, et ce, pour toute la durée du mandat actuel.

2. Révision des tarifs : Repas pris à la cantine : (M. Benoit Fradin arrivé à 8h25)

Dans un souci d'éviter trop de disparité dans nos tarifs de cantine avec ceux des autres écoles du RPI, monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année 2022, à savoir :

- Enfants : 3€
- Adultes : 5,80€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des 8 présents ou représentés.

3. Révision du remboursement du chauffage – logement de l'école :

Monsieur le Maire indique la nécessité de réviser annuellement le remboursement du chauffage du logement communal, situé au-dessus de l'école de Charmé, en fonction du coût du combustible de l'année écoulée. Celui-ci sera de **81.73€ par mois**.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des 8 présents ou représentés.

4 et 5. Révision des loyers - logement de l'école et logement de la Poste :

Considérant l'évolution de l'indice de référence de révision des loyers (+0,83 % pour 2021) et conformément à la clause de révision annuelle du loyer contenue dans les contrats de bail,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer cette augmentation, à compter du 1er janvier 2022, au loyer du logement communal de l'école qui sera de 313.67€ par mois et au loyer du logement communal de la Poste qui sera de 216.66€ par mois.

6. Location Yoga : Contrat de location 2022 avec Marion SHARP :

Le contrat de location de la salle des fêtes pour le groupe « Yoga » de Marion SHARP pour l'année 2022, le mardi de 10h à 11h30, sauf pendant les vacances scolaires **est reconduit à l'unanimité au tarif de 200 €.**

7. SIAEP : Approbation du Rapport annuel Prix et Qualité du Service Public de l'eau potable :

Après présentation de ce rapport, **le conseil municipal adopte, à l'unanimité le rapport sur la qualité du service d'eau potable du SIAEP du NORD OUEST CHARENTE.**

8. Enquête publique : Projet d'une éolienne supplémentaire sur le parc des « Croilières » à Courcôme.

Une partie du territoire de notre commune étant comprise dans le périmètre de 6 km du lieu d'implantation, le conseil municipal est invité à donner un avis consultatif à l'issue de l'enquête publique maintenant terminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable, par 7 voix contre et 1 abstention, à ce projet

9. Projet de parc photovoltaïque WPD : Promesse de bail :

Suite à la demande de compléments d'informations formulée par le conseil lors de la séance du 10/09/2021, il apparait que :

- la promesse de bail stipule bien que la société WPD Solar France ou un éventuel tiers cessionnaire s'engage à respecter les accords de démontage et enlèvement des installations et de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

- Après renseignements pris auprès de la DGCL Bureau Contrôle Budgétaire et Dotations Etat, pour la crainte de voir diminuer, pour la commune, la Dotation Nationale de Péréquation, il ressort que :

* Les produits perçus au titre de locations de terrains (environ 7 000€) ne font pas partie des ressources prise en compte dans le calcul des indicateurs financiers.

* En ce qui concerne les taxes (5 000€ environ), toutes ne sont pas prises en compte et Il ne semble pas que les montants évoqués soient d'un niveau tel à faire fortement progresser les potentiels fiscal et financier de notre commune et à remettre en cause le niveau de la DGF.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal autorisent, par 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, monsieur le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique en faveur de la société WPD Solar France pour le projet de parc photovoltaïque sur les parcelles communales ZY 62 et 63 et tous les documents y afférent.

10. Action sociale : attribution de chèques cadeaux ou bons d'achats aux agents :

Monsieur le Maire expose au conseil le souhait d'attribuer une aide annuelle, à l'occasion de Noël, aux agents de la commune sous la forme de chèques cadeaux ou bons d'achats d'un montant de 105€ maximum, montant qui ne peut être assimilable à un complément de rémunération.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve la mise en place de cette aide, pour Noël, pour les agents titulaires, non titulaires, à temps complet ou non complet, contractuels, stagiaires,**

- **Décide d'acquitter, le cas échéant, les règlements URSSAF en la matière,**

- **De prévoir les crédits correspondants au budget.**

B. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. SMABACAB : Programme 2021-2026 :

Dans le cadre du programme quinquennal de revalorisation des cours d'eau des bassins Aume-Couture, Auge et Bief pour 2021-2026 le SMABACAB a programmé, concernant le «Ruisseau de Charmé», quelques

aménagements de reméandrage ou remodelage hydromorphologique, visant à réduire la largeur d'écoulement et à préserver ou améliorer la ripisylve.

2. Chauffage de l'église :

Le dispositif de chauffage actuel dans la nef n'étant plus aux normes, des devis ont été demandés pour y remédier.

Séance levée à 22h 15

Prochain conseil le jeudi 13 janvier 2022 à 20h